

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 42

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

VAUD

(Suite de la page 3)

et son droit de cité à sa femme. Toutefois, la Suisse mariée à un étranger peut garder sa nationalité : en cas de divorce, la femme reprend son nom de jeune fille.

Le mari pourvoit à l'entretien de sa femme et de ses enfants, conformément à son style de vie. Le président du tribunal peut intervenir s'il ne remplit pas ses engagements (protection de l'union conjugale). La femme séparée de biens, fortunée, doit participer aux frais du ménage.

La femme dirige le ménage avec une somme mensuelle fournie par le mari, mais ne peut demander un salaire ; même l'argent de poche ne figure pas dans la loi.

Les époux sont égaux pour l'éducation des enfants. Si un enfant est placé, père et mère paient leur part de pension. En cas de désaccord, le père décide. Au décès du père, la mère reçoit la pension parentale et peut même transmettre sa nationalité aux enfants s'ils résident depuis dix ans en Suisse, avant l'âge de 22 ans.

En principe, c'est le mari qui représente l'union conjugale. La signature de la femme n'est valable que pour les besoins courants du ménage, le mari pouvant la lui refuser en cas d'abus. La femme ne peut exercer une profession qu'avec le consentement (tacite) de son mari qui peut le lui refuser.

Chez nous, le 90 % des couples adopte le régime légal, celui de l'union des biens. Au moment du mariage, ou dans les six mois au plus tard, la femme peut faire reconnaître ses apports devant notaire, une liste avec la valeur des objets est dressée. Cette disposition devrait être obligatoire. Une reconnaissance d'apports tardive est valable pour le mari, mais non en cas de faillite.

Les gains de la femme par un travail extérieur sont également biens réservés. En cas de dissolution du couple (divorce ou décès) le bénéficiaire du mariage revient pour un tiers à la femme et les deux tiers au mari.

Les réformes souhaitées sont la séparation de biens chacun jouissant de ses apports et subvendant proportionnellement aux besoins du ménage ; cela permettrait un partage équitable en cas de dissolution du mariage.

Mme Charles présidente, s'est fait l'interprète de l'auditoire pour féliciter tout particulièrement M^{lle} Quinché pour son exposé riche et captivant.

EXPO 64

16e Journée des abstinentes suisses, 7 juin 1964

Résumé de la conférence de M. Albert Cottier, directeur, ancien président du Conseil communal de la Ville de Lausanne

Le mouvement abstinent participe à la défense du peuple suisse sur un secteur redevenu plus dangereux, ces dernières années : celui de la défense contre les périls alcooliques. Les effets si heureux qu'a produits la Fédération suisse sur le plan social, sont annulés dans trop de cas par une nouvelle vague d'alcool, avec après, whisky, vodka, bière forte, vague déclinée et intensifiée par des campagnes publicitaires monstrueuses, qui visent tout particulièrement la femme et la jeunesse suisse.

Dénoncer ce danger, informer le public, résister à la pression exercée par les meurs de boisson, c'est contribuer à conserver à l'homme suisse sa valeur et sa dignité.

Heureusement, toujours plus nombreux sont ceux qui comprennent que l'ère technologique, la machine, la circulation motorisée exigent d'autres boissons que les alcoolisées. On ne peut plus dire qu'il s'alcoolise à petit feu, ne peut plus dire qu'il s'agit de « son affaire ». L'usine, sur le chantier, au volant, il devient un danger pour autrui, et les conséquences financières de la maladie, de l'accident de l'invalidité sont supportées par les institutions d'assurance et d'assistance, c'est-à-dire par la collectivité.

D'ailleurs, si autrefois beaucoup ont cherché dans l'alcool un bref moment d'euphorie, de gaieté dans une existence pauvre, triste, monotone, la vie moderne a abondamment créé des sources de joies, de détente, de divertissements de meilleur aloi ; pensons au tourisme populaire, aux programmes si variés de la radio et de la télévision, aux facilités offertes aux skieurs et à d'autres sports, à l'installation de plages, etc. Et à ces possibilités nouvelles de joies et de plaisirs, l'ère nouvelle a ajouté les loisirs et les vacances dans une mesure jadis inimaginable.

L'abstinence — pensent non sans raisons ses adeptes — est devenue un style de vie conforme à la ligne d'évolution du monde nouveau.

Camp des jeunes filles et des jeunes femmes à Vaumarcus

Le camp des jeunes filles aura lieu du 18 au 25 juillet. Au programme : « Le progrès : épée à double tranchant », par S. Bonnard, assistante sociale. « La foi est-elle dépassée ? », par le professeur Hugues de Rham. « Notre temps au service de Dieu », par le pasteur Balmer, etc. Loisirs et sports permettront à chacun de s'ébattre et de se détendre.

Fédération suisse des femmes protestantes

Groupant quatre-vingt-huit associations, dont une trentaine en Suisse romande, avec un total de 185 000 membres, la Fédération suisse des femmes protestantes a tenu à Lausanne, les 2 et 3 mai, son assemblée générale, sous la présidence de Mme Marguerite de Palézieux (Aubonne).

Le travail de la fédération s'étend à l'intérieur du pays comme à l'extérieur ; le journal « Evangelische Schweizerfrau » est rédigé par M^{lle} Senti (Berne) ; le service d'information pour la Suisse romande, qui est trimestriel, est rédigé par M^{lle} R. Gampert (Genève). La fédération est représentée par Mme G. Panchaud (Lausanne) dans la commission fédérale d'étude des questions touchant les consommateurs et sera représentée dans la commission pour la défense spirituelle du pays.

La journée mondiale pour les femmes protestantes a eu lieu à Lausanne, mais on voudrait qu'y participent les catholiques romains. La moitié de la collecte faite à cette occasion a permis de créer, à Rieti (Italie), où travaille le pasteur T. Vinay,

une école maternelle, un atelier pour mécaniciens, un atelier de broderie.

Le service d'entraide spirituelle, a exposé Mme G. Cottier (Genève), distribue des bourses, des subventions ; il aide ainsi des femmes d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Afrique ; Mme Yinda, dont le mari est pasteur à Brazzaville, et qui assistait à la séance de Lausanne, a dit sa gratitude aux femmes protestantes.

S.B.

Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines

Le comité exécutif de l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines, élu par le Conseil mondial au Danemark, en octobre 1963, s'est réuni pour la première fois à Crêt-Bérard, dans le canton de Vaud, du 31 mai au 12 juin, sous la présidence de la doctoresse Ena Porter, de Melbourne, Australie. Les membres du comité, venaient de dix-sept pays (Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Egypte, Jamaïque, Japon, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sierra Leone et Suisse). L'ordre du jour de cette réunion figurait des rapports concernant la formation de cadres en Afrique, le service volontaire international, le programme d'entraide des UCF, et l'extension du mouvement en Amérique latine et la région du Pacifique. Le comité examinera aussi les activités de l'Alliance mondiale dans les domaines de l'éducation et scientifique. Le collaborateur par institutions internationales (l'ONU, l'OIT, l'UNESCO, la FAO), de l'éducation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles, et du service aux réfugiés. M^{lle} Madeleine Barot, du Conseil œcuménique des Eglises, a entretenu le comité sur les prises de contacts qu'elle a eues avec les femmes chrétiennes en URSS.

Le mardi 9 juin — Journée genevoise — les membres du comité exécutif ont visité l'Exposition nationale. Le cycle de conférences et études s'est terminé le vendredi 12 juin par une réception au Siège de l'Alliance mondiale, 37, quai Wilson, à Genève.

Une pionnière

Mme Louise Bergier-Paschoud, décédée le 16 avril, à Lausanne, à l'âge de 87 ans, a été élève de l'École supérieure de jeunes filles et fut, en 1895, parmi les seize premières bachelières diplômées par le Gymnase des jeunes filles, alors que l'enseignement durait deux ans avec deux sections, littéraire et scientifique. Très intéressée par l'histoire de l'art, Louise Paschoud décida de s'y consacrer, se rendit à Dresde puis gagna Paris où elle a suivi les cours du Collège de France, de la Sorbonne puis ceux de l'École du Louvre comme élève régulière ; au bout de trois ans, en 1901, elle obtint son diplôme, pour lequel elle avait fait une thèse sur un sujet d'art suisse qui lui prit une année de recherches. Mme Bergier a raconté ces événements avec beaucoup d'humour dans le n° 57 du « Bulletin de l'Association des anciennes élèves de l'École supérieure communale ».

Reentrée au pays, ce fut alors son mariage avec M. Rodolphe Bergier, les tâches diverses d'une femme de pasteur à Ressudens, à Morges, où elle avait trouvé le temps d'enseigner l'histoire de l'art au gymnase du collège de cette ville ; son rêve eût été d'enseigner l'histoire de l'art à Villamont, à une époque où cet enseignement n'existait pas encore. Dans ce domaine, Mme Bergier a fait œuvre de pionnière.

S. B.

Assemblée des déléguées de l'Alliance

Les 14 et 15 mai à eu lieu, à Lausanne, l'Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses au cours de laquelle l'Alliance a admis la Société de bienfaisance des femmes israéliennes de Lausanne, les femmes de carrières libérales et commerciales de Genève, ainsi que d'autres sociétés.

Une résolution concernant la lutte contre l'alcoolisme — dont nous avons parlé en détail dans notre numéro d'avril — a suscité une vive discussion qui a abouti à l'acceptation d'un texte légèrement modifié.

L'accueil de Mme G. Paschoud, présidente du Centre de liaisons des Associations féminines vaudaises — en quatre langues ! — avait été extrêmement chaleureux et vivement applaudi. Les Vaudaises avaient mis tout en œuvre (salle de paroisse de Saint-Jean décorée par les soins des paysannes, cakes confectionnés par les écoles ménagères, distribution de narçaises) pour bien recevoir les déléguées venues de tous les cantons. Après une soirée récréative, une visite guidée à l'Exposition et un banquet, celles-ci s'en sont retournées chez elles enchantées de leur bref séjour dans la capitale vaudoise.

Infirmières et infirmières diplômées

Au Palais de Beaulieu, le 6 mai, s'est tenue l'assemblée annuelle de l'Association suisse des infirmières et infirmières diplômées (ASID), en présence de septante-trois déléguées représentant les onze sections de la société, ainsi qu'un grand nombre d'infirmières et d'infirmiers. Sous la présidence de M^{lle} Nicole-France Exchaquet, infirmière-conseil au service de la santé publique vaudoise ; le rapport annuel évoque les réalisations et les événements les plus importants de l'année écoulée. L'Association a participé à l'élaboration du contrat-type pour le personnel sanitaire diplômé, entré

SITUATION des femmes en Asie

Mme A. Rochedieu ayant pris part, dernièrement, à une conférence internationale, nous lui avons posé quelques questions :

Vous avez, madame, assisté, du 2 au 17 mars, à une conférence internationale à Téhéran ? De quoi s'agissait-il exactement ?

Oui, il s'agissait de l'ECAFÉ, une conférence économique régionale de l'ONU pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Conseil international des femmes m'avait priée de l'y représenter avec une autre observatrice iranienne, Miss Ahy, parmi d'autres représentations d'organisations féminines : la Fédération internationale des femmes juristes, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, l'Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales.

Des questions concernant les femmes étaient-elles à l'ordre du jour ?

Nous nous préoccupons vivement de la situation des femmes dans les pays en voie de développement. A Téhéran, il est vrai, la préparation de la Conférence mondiale de Genève sur le commerce et le développement avait la priorité. Toutefois, les rapports des pays asiatiques participant à l'ECAFÉ nous ont apporté de précieuses informations : les problèmes sociaux ne sont pas partout les mêmes, comme on le croit trop souvent. Ainsi certains pays asiatiques luttent contre une surpopulation envahissante, tandis qu'en Iran, on s'inquiète de la stérilité. Mais partout, pour activer le développement, on reconnaît que les problèmes urgents sont la nécessité de l'alphabétisation, l'éducation des femmes dans le domaine de l'hygiène familiale et de la responsabilité civique.

Votre voyage vous a-t-il fourni des preuves de ces affirmations ?

Certes, j'ai vu l'immensité des tâches à accomplir. A Téhéran, de nombreux contacts avec des responsables iraniennes m'ont révélé l'obstruction aux réformes urgentes par les éléments conservateurs, par exemple contre la décision prise en mars 1963 de permettre enfin aux femmes d'user de leurs droits électoraux constitutionnels. En Iran toujours, des équipes de femmes évoluées et responsables s'occupent d'arracher-pied à éduquer les masses féminines pour qu'elles comprennent par quelle phase de modernisation accélérée passe leur pays, pour qu'elles y collaborent activement et de tout cœur.

Mais j'ai été fortement impressionnée par l'esprit de service qui animait les représentations des pays asiatiques à l'ECAFÉ. Tous désirent ardemment améliorer les conditions de vie des immenses populations qui dépendent de l'aide qu'on leur apporte. Le chrétien occidental doit reconnaître avec respect la somme énorme d'énergie et de dévouement qui est dépensée dans ce but. Ces hommes ne se bornent pas à attendre les secours de pays plus privilégiés, ils s'aident eux-mêmes.



Une salle de bains
1 m²

pour week-end, chalets,
studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette
Téléphone 33 80 30 - Genève

FRIBOURG

Un nouveau groupement féminin

Dernièrement, à Fribourg, a eu lieu l'assemblée générale de l'Association suisse des détaillants en alimentation (Veledes). A cette occasion, les femmes faisant partie de l'association ont constitué, au sein de Veledes, un groupement féminin. C'est un fait important qui mérite d'être signalé. La fondation de ce groupement, due à l'initiative et au dynamisme de Mme Aldo Martignoni de Fribourg, n'est pas une fantaisie de femmes désireuses de se mettre en évidence, mais elle est l'expression de la volonté des détaillants en alimentation de rester à leur place, vivantes et agissantes dans l'économie du pays.

Ce groupement féminin a pour but d'intensifier et d'améliorer la collaboration des femmes sur le plan professionnel, d'assurer le contact avec les organisations de consommateurs et de permettre la représentation des intérêts professionnels au sein des organisations féminines suisses.

Mme Martignoni, qui a été nommée présidente de ce groupement, dans une brève allocution a souligné le rôle de la femme dans la vie moderne qui ne peut plus se contenter d'être une collaboratrice effacée mais doit s'affirmer pour faire mieux connaître sa profession ainsi que tous les avantages que celle-ci procure à la ménagère, donc à la consommatrice.

Nous souhaitons plus succès à ce nouveau groupement qui certainement sera profitable aussi bien au commerce privé qu'aux ménagères dont il connaît les besoins et les soucis.

G. V.



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PREPARATION
au diplôme intercantonal
de française

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous